

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 05/02/2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 5 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèrvia, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30/01/2026.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET

Étaient absents non-excusés :

Philippe FORMENTEL et Patrick TESSIER

Étaient excusés et représentés :

Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Isabelle CIVEL ayant donné pouvoir à Sabine AUDRAIN
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER

Secrétaire de séance : Patrice CHOIMET

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉCISION n° 2026-02-11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2026

AFFAIRES GÉNÉRALES

Information sur les décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil municipal

Vincent MAGRÉ expose :

L'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire doit rendre compte, lors des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation accordée par ce dernier par la délibération 2020-06-07.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation :

- **Au titre du point 3° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (jusqu'à 214 000 € HT) :**

Attribution du marché de conception pour l'aménagement du centre-bourg (ESQ+) – contribution au dossier de ZAC, au groupement **Atelier LAU – GSP – ABEIL – ACCETE** pour une durée prévisionnelle de 18 mois, pour un montant de 58 175.00 € HT, soit 69 810.00 € TTC.

- **Au titre du point 4° - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

Convention tripartite entre la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, la commune de La Haye-Fouassière et l'association « Vibrations » école de musique. Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives, matérielles et financières d'occupation des locaux, 1 rue du Fief de l'Isle à La Haye-Fouassière, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

- **Au titre du point 7° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

- Renouvellement de concession – emplacement J-6-8 - pour une durée de 15 ans à compter du 27/07/2025
- Renouvellement de concession – emplacement H-2-6 - pour une durée de 50 ans à compter du 18/09/2025

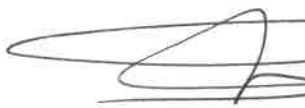
- Concession – emplacement J-7-11 - pour une durée de 30 ans à compter du 18/12/2025
- Concession – columbarium 1 – façade Nord – Case Haut – pour une durée de 15 ans à compter du 24/10/2025

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

PREND ACTE de cette information.

La Haye-Fouassière, le 05/02/2026

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Patrice CHOIMET

